

RAPPORT ANNUEL

2009




Assurances
LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

C'est en 2009 que le groupe LA LUXEMBOURGEOISE
a commencé à construire son nouveau siège à Leudelange.
Se distinguant par ses qualités tant urbanistiques qu'architecturales,
ce projet a inspiré l'illustration du présent rapport par des prises de vue
d'édifices subtilement mis en lumière par le photographe Vince Martinelli.

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 29 AVRIL 2010

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
Société Anonyme d'Assurances

Siège social: L-1118 Luxembourg 10, rue Aldringen

R.C.S. Luxembourg: B 31 036





CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents honoraires:

- *M. Robert HENTGEN*, président de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Bridel;
 - *M. Gabriel DEIBENER*, administrateur de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Clemency.
-
- *M. Pit HENTGEN*, président, directeur général de LA LUXEMBOURGEOISE, résidant à Roedgen;
 - *M. Jean-Claude FINCK*, vice-président, président du comité de direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, résidant à Pontpierre;
 - *M. Gilbert ERNST*, directeur de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, résidant à Luxembourg;
 - *M. Jean HABAY*, directeur général adjoint de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE, résidant à Sterpenich;
 - *M. Jean-Paul KRAUS*, directeur de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, résidant à Bertrange (jusqu'au 30 avril 2009);
 - *M. François PAULY*, administrateur de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Luxembourg;
 - *M. Guy ROSSELJONG*, directeur de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, résidant à Moutfort (à partir du 30 avril 2009);
 - *M. Edmond SCHUMACHER*, vice-président de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Luxembourg.



DIRECTION

- *M. Pit HENTGEN*, directeur général, résidant à Roedgen;
- *M. Jean HABAY*, directeur général adjoint, résidant à Sterpenich;
- *Mme Manuela MANGON-ZANIER*, directeur adjoint, résidant à Buerden.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de notre Société au cours de l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes avec annexes, ainsi que nos propositions d'affectation et de répartition du bénéfice.

Au 31 décembre 2009, le montant total des primes brutes comptabilisées s'élève à EUR 103.735.889,10 contre EUR 90.736.048,42 en 2008, soit une augmentation de 14,3%.

L'encaissement en assurance individuelle affiche une progression de plus de 18%, due à une hausse de l'encaissement tant en assurance décès qu'en assurance classique avec épargne où une nouvelle génération de produits à capital garanti permet d'accueillir une clientèle spécifique. En assurance groupe, la progression est proche de 8%; on y note une érosion continue des régimes de type «defined benefit» et donc des plans en rentes, au profit des régimes en capitaux de type «defined cost».

La sinistralité tant décès qu'invalidité est restée favorable. Le niveau des rachats est influencé notamment par les mouvements de personnel dans nos contrats groupe.

Depuis 2009, nous sommes gestionnaire du plus important fonds de pension luxembourgeois, celui de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg.

A la clôture de l'exercice, les provisions techniques totales se sont élevées à EUR 604.097.661,51 contre EUR 547.649.776,83 fin 2008.

Par rapport à l'exercice précédent les frais généraux ont encore diminué de près de 2% et restent ainsi pleinement maîtrisés.

Alors que les marchés financiers sont toujours difficiles, l'allocation tactique de nos placements - consistant en une sous-pondération des actions d'une part et une sur-pondération en obligations de qualité à échéances rapprochées d'autre part - a été maintenue.

En ce qui concerne les risques liés aux divers instruments financiers, qui ne renferment aucun produit dérivé, un suivi particulier est assuré pour:

- le risque de taux, qui est principalement géré par le biais de la duration du portefeuille obligataire, qui tient compte également de celle des passifs techniques ainsi couverts; par ailleurs des stress tests sont faits systématiquement et révèlent une bonne résistance de l'actif aux scénarios défavorables;
- le risque de crédit, qui est limité autant que possible par le recours à des titres obligataires d'émetteurs largement diversifiés et de haute qualité; ainsi plus de 90% des titres en portefeuille émanent d'émetteurs étatiques ou d'émetteurs ayant un rating au moins égal à AA;
- le risque de prix, qui est minimisé à travers d'une part un important recours à des fonds d'investissement variés tant en ce qui concerne les politiques d'investissement que les gestionnaires impliqués, et d'autre part une approche très sélective quant aux positions d'actions individuelles;
- le risque de change, qui est négligeable dans la mesure où moins de 1,5% des actifs sont libellés en devises autres que l'euro.



En cours d'exercice l'immeuble au 65, avenue de la Gare à Luxembourg a été vendu avec une importante plus-value qui a été intégralement immunisée en vertu de l'article 54 L.I.R..

En 2009 la Société n'a engagé aucune dépense en matière d'activités de recherche et de développement, n'a procédé à aucun rachat d'actions propres, et n'a pas fait usage de produits dérivés.

La Société n'a pas de succursale.

Il n'y a pas d'événements importants survenus après la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour l'exercice 2010 nous nous attendons à une progression limitée de la nouvelle production dans un contexte économique incertain.

Nous tenons à remercier la direction, le personnel et les agents du dévouement et du zèle qu'ils ont apportés à l'exécution de leurs tâches.

Affectation du résultat

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à EUR 12.582.650,42 contre EUR 9.489.108,45 en 2008. Le report de l'exercice précédent est de EUR 20.650,99. Nous vous proposons de répartir le solde disponible de EUR 12.603.301,41 comme suit:

Dividende brut aux actionnaires	EUR 5.100.000,00
Attribution à la réserve impôt fortune	EUR 3.058.000,00
Attribution aux réserves libres	EUR 4.400.000,00
Report à nouveau	EUR 45.301,41

Si vous approuvez le bilan et le compte de profits et pertes de même que la répartition proposée, il sera distribué un dividende brut de EUR 1.700 par action.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous prions de vous prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2009.

Luxembourg, le 22 mars 2010
Le Conseil d'Administration

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Aux actionnaires de
LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2009, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 29 mars 2010

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Réviseur d'entreprises
représentée par

Christiane SCHAUS

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009 (en EUROS)

ACTIF		2009	2008
Placements (Note 3D)		686.770.899,81	618.660.194,71
Terrains et constructions (Notes 2A, 3A)	577.423,28		3.301.042,67
Placements dans des entreprises liées et participations (Notes 2C, 3B)	18.458.875,00		4.992.103,05
Parts dans des entreprises liées	18.458.875,00		4.333.875,00
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	0,00		658.228,05
Autres placements financiers (Notes 2D, 3C)	667.734.601,53		610.367.048,99
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	62.853.421,34		54.354.679,59
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	499.078.638,41		455.867.802,23
Prêts sur polices vie	513.671,72		524.613,77
Dépôts auprès des établissements de crédit	105.288.870,06		99.619.953,40
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-Vie dont le risque est supporté par eux (Note 2E)		22.562.484,59	17.499.917,62
Part des réassureurs dans la provision d'assurance-Vie		1.086.095,55	1.010.290,27
Créances (Notes 2F, 3E)		1.500.041,68	5.532.402,37
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur:	1.287.206,26		5.459.092,97
les preneurs d'assurance	832.059,18		4.673.532,57
les intermédiaires d'assurance	455.147,08		785.560,40
Créances nées d'opérations de réassurance	63.089,57		0,00
Autres créances	149.745,85		73.309,40
Autres éléments d'actif		3.501.475,65	4.119.559,39
Actifs corporels et stocks (Note 2A)	6.353,96		8.260,70
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	3.495.121,69		4.111.298,69
Comptes de régularisation		7.909.733,11	8.309.822,45
Intérêts et loyers acquis non échus	7.909.733,11		8.309.822,45
Total de l'actif		723.330.730,39	655.132.186,81

PASSIF		2009	2008
Capitaux propres		109.790.889,94	90.822.045,78
Capital souscrit (Note 3F)	25.000.000,00		25.000.000,00
Réserves	51.492.179,94		47.117.679,94
Réserve légale	2.500.000,00		2.500.000,00
Autres réserves (Note 3G)	48.992.179,94		44.617.679,94
Résultats reportés	20.650,99		6.042,54
Résultat de l'exercice	12.582.650,42		9.489.108,45
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves (Note 3H)	20.695.408,59		9.209.214,85
Provision d'assurance-Vie (Note 2H)		581.535.176,92	530.149.859,21
Provisions techniques relatives à l'assurance-Vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance (Note 2I)		22.562.484,59	17.499.917,62
Provisions pour autres risques et charges (Note 2J)		1.974.654,01	9.939.954,09
Provisions pour pensions et obligations similaires	160.254,01		111.754,09
Provisions pour impôts	1.782.400,00		9.773.200,00
Autres provisions	32.000,00		55.000,00
Dépôts reçus des réassureurs		1.086.095,55	1.010.290,27
Dettes (Note 3I)		6.136.429,38	5.465.119,84
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.241.329,94		2.544.568,10
Dettes nées d'opérations de réassurance	839.236,07		1.244.520,57
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	1.055.863,37		1.676.031,17
Comptes de régularisation		245.000,00	245.000,00
Total du passif		723.330.730,39	655.132.186,81

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances
 COMPTE DE PROFITS ET PERTES SE CLÔTURANT AU 31 DÉCEMBRE 2009 (en EUROS)

COMPTE TECHNIQUE		2009	2008
Primes acquises, nettes de réassurance		96.474.926,52	86.940.801,74
Primes brutes émises (Notes 4A, 4B)	103.735.889,10		90.736.048,42
Primes cédées aux réassureurs	- 7.260.962,58		- 3.795.246,68
Produits des placements (Note 4D)		39.351.003,75	29.113.834,95
Produits des autres placements	23.775.408,05		25.551.675,06
Produits provenant des terrains et constructions	156.115,72		623.684,56
Produits provenant d'autres placements	23.619.292,33		24.927.990,50
Profits provenant de la réalisation de placements	15.575.595,70		3.562.159,89
Plus-values non réalisées sur placements (Note 2E)		3.480.540,51	93.995,17
Autres produits techniques, nets de réassurance		807.803,28	898.570,31
Charge des sinistres, nette de réassurance		- 42.581.934,02	- 38.374.527,32
Montants payés			
Montants bruts	- 44.409.604,75		- 39.364.570,95
Part des réassureurs	1.827.670,73		990.043,63
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance		- 55.928.288,22	- 32.861.515,88
Provision d'assurance Vie			
Montant brut	- 56.004.093,50		- 30.846.382,72
Part des réassureurs	75.805,28		- 2.015.133,16
Participations aux bénéficiaires et ristournes, nettes de réassurance		- 3.471.935,97	- 3.567.337,07
Frais d'exploitation nets		- 6.450.496,42	- 5.904.776,35
Frais d'acquisition (Note 2G)	- 5.063.144,34		- 4.697.313,90
Frais d'administration	- 4.261.069,74		- 4.165.623,57
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéficiaires	2.873.717,66		2.958.161,12
Charges des placements		- 2.773.885,16	- 18.100.012,77
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	- 2.451.841,03		- 773.986,40
Corrections de valeurs sur placements	- 273.372,87		- 10.016.851,33
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 48.671,26		- 7.309.175,04
Moins-values non réalisées sur placements (Note 2E)		- 731,03	- 6.833.084,80
Autres charges techniques, nettes de réassurance		- 69,82	- 125,87
Produits des placements alloués transférés au compte non technique (Note 2K)		- 14.377.402,48	10.640.057,49
Résultat du compte technique de l'assurance Vie		14.529.530,94	22.045.879,60

COMPTE NON TECHNIQUE	2009	2008
Résultat du compte technique de l'assurance Vie	14.529.530,94	22.045.879,60
Produits des placements alloués transférés du compte technique (Note 2K)	14.377.402,48	- 10.640.057,49
Autres produits	3.122,30	8.768,91
Autres charges y compris les corrections de valeur	- 56.890,06	- 147.619,89
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	- 12.496.244,60	- 2.464.022,12
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	1.010.050,86	4.413.363,11
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires	- 4.820.274,50	- 3.727.203,67
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts	12.546.697,42	9.489.108,45
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	35.953,00	0,00
Résultat de l'exercice	12.582.650,42	9.489.108,45



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009

Note 1. Généralités

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances a été constituée le 25 juillet 1989 par LA LUXEMBOURGEOISE S.A. et la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, actionnaires à concurrence de 60% respectivement 40%.

Elle a pour objet de faire toutes opérations d'assurances, de coassurances et de réassurances, généralement quelconques dans la branche Vie, tant dans le Grand-Duché qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rapportant directement à l'objet social ou qui sont de nature à en promouvoir et à en faciliter la réalisation.

Elle continue les activités d'assurance Vie de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., créée le 29 février 1920 comme première compagnie d'assurances luxembourgeoise, ainsi que de l'ancienne Caisse d'Assurances de la BCEE.



Note 2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

A noter que la Société est incluse dans les comptes consolidés établis par LA LUXEMBOURGEOISE S.A., 10, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Les comptes de la Société sont également intégrés dans les comptes consolidés de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.



2A. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de corrections de valeur calculées sur la base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont:

<u>Elément</u>	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Constructions	linéaire	2 - 10 %
Matériel	linéaire	20 - 25 %
Mobilier	linéaire	10 %

2B. Conversion des devises

Les postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées dans le résultat de l'exercice.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.





2C. Placements dans des entreprises liées et participations

A la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable et qu'il apparaît que la dépréciation revêt un caractère durable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2D. Autres placements financiers

A la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée. Si l'évaluation est supérieure au prix d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Dans le cas des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, un écart positif entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes, tandis qu'un écart négatif n'est pas acté en revenu avant l'échéance.

Une reprise de correction de valeur n'est pas effectuée lorsqu'une plus-value est observée sur les titres qui avaient fait antérieurement l'objet d'une telle correction.



2E. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-Vie dont le risque est supporté par eux

Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée au compte technique de l'assurance-Vie sous les postes de plus- ou moins-values non réalisées sur placements.

2F. Créances

Les créances sont inscrites au bilan au montant le moins élevé de la valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2G. Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégralement pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

2H. Provisions techniques

Les provisions techniques sont établies contrat par contrat en conformité avec les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires. La provision pour primes non acquises, calculée prorata temporis, est incluse dans la provision d'assurance-Vie.

2I. Provisions techniques relatives à l'assurance-Vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance-Vie dont la valeur est déterminée en fonction de placements pour lesquels le preneur supporte le risque.

2J. Provisions pour autres risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.

2K. Produits des placements alloués transférés du compte technique au compte non technique

Afin de donner une image plus correcte du résultat technique, la part des revenus des placements provenant d'actifs non représentatifs de provisions techniques a été réaffectée sur la base de calculs tenant compte le mieux possible de l'origine des produits et des charges y afférents.

Note 3. Notes relatives à certains postes du bilan

3A. Terrains et constructions

Sous ce poste figure un immeuble à Esch-sur-Alzette, 6, place de l'Hôtel de Ville, partiellement utilisé par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances comme bureau régional. Les mouvements survenus sur ce poste au cours de l'exercice se présentent comme suit :

Valeur comptable au 01.01.2009	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2009
3.301.042,67	0,00	2.700.107,16	23.512,23	577.423,28

A noter que les plus-values affectées aux terrains et constructions sur la base des dispositions de l'article 54 L.I.R. ont été reprises au passif du bilan sous la rubrique 'Postes spéciaux avec une quote-part de réserves', ceci conformément à l'article 32 de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances.



3B. Placements dans des entreprises liées et participations

Les entreprises dans lesquelles la Société détient au moins 25% du capital sont les suivantes:

Nom et siège	Fraction du capital détenu	Capitaux propres au 31.12.2009 (EUR)	Résultat du dernier exercice (EUR)	Valeur comptable au 31.12.2009 (EUR)	Valeur actuelle au 31.12.2009 (EUR) (*)
AM BANN 3-5, S.A. 10, rue Aldringen L-1118 Luxembourg	50%	29.831.272,65	- 406.803,10	17.708.875,00	17.708.875,00

(*) Ce montant correspond à la valeur actuelle de la quote-part détenue par la Société au 31 décembre 2009 dans l'entreprise reprise dans ce tableau..

En cours d'exercice la Société a participé pour 50% à l'augmentation de capital social de EUR 26,75 millions de AM BANN 3-5, S.A..

A noter qu'en vertu de l'article 95 de la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, les comptes annuels de AM BANN 3-5, S.A. sont inclus dans les comptes consolidés établis par LA LUXEMBOURGEOISE S.A..

3C. Autres placements financiers

Sous la rubrique «actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement» nous détenons des parts de fonds et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

Sous le poste «obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe» les titres d'émetteurs étatiques et d'organismes internationaux sont repris pour un montant total de EUR 406,82 millions.

Pour ce même poste, le montant de la différence positive entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition s'élève à EUR 5,87 millions à la clôture de l'exercice.

Des corrections de valeur sont constituées, pour la seule application de la législation fiscale en vertu de l'article 64,1e) de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, pour un montant de EUR 10,15 millions.

3D. Placements

En fin d'exercice les éléments figurant sous cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 748.201.204,34, qui se décompose comme suit:

Terrains et constructions	2.032.148,72
Placements dans des entreprises liées et participations	18.458.875,00
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	90.386.422,95
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	531.521.215,89
Prêts sur polices vie	513.671,72
Dépôts auprès des établissements de crédit	105.288.870,06

La valeur actuelle de ces éléments est déterminée comme suit:

- Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation;



- Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

Les terrains et constructions ont été évalués en fin d'exercice sur la base d'une combinaison de la méthode dite 'du coût' et de celle dite 'du revenu'.

3E. Créances

Sous cette rubrique figurent des créances sur des entreprises liées pour un montant de EUR 12.484,96; il n'y a pas de créances d'une durée supérieure à 1 an.

3F. Capital souscrit

Le capital social est représenté par 3.000 actions, entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale.

3G. Autres réserves

Sous ce poste sont inscrites les réserves libres ainsi que la réserve pour impôt sur la fortune imputée. Conformément aux dispositions légales afférentes, le montant de EUR 1.348.000,00 affecté en 2004 à la réserve pour impôt sur la fortune imputée a désormais le caractère de réserve libre.

3H. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Le montant renseigné sous ce poste se compose des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains actifs, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en emploi du prix de cession.

3I. Dettes

A la clôture de l'exercice, les dettes envers les sociétés liées se chiffrent à EUR 0,2 million tandis que celles envers les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation se sont élevées à EUR 0,05 million.

Il n'y a pas de dettes d'une durée supérieure à 5 ans.

Note 4. Notes relatives à certains postes du compte de profits et pertes

4A. Ventilation des primes d'assurance directe par groupe de produit (en milliers d'EUR)

Primes individuelles	64.893,93
Primes au titre de contrats de groupe	38.841,96
Primes périodiques	74.395,42
Primes uniques	29.340,47
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	32.383,93
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	67.595,69
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	3.756,27
Solde de réassurance	- 2.509,22

4B. Ventilation géographique des primes émises

Le montant total des primes brutes en assurance directe souscrites au Grand-Duché de Luxembourg s'élève à EUR 103,7 millions.

4C. Commissions

Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurance et afférentes à l'assurance directe s'élève à EUR 4,3 millions et est réparti entre les postes de frais d'acquisition et de frais d'administration.

4D. Produits des placements

Sous ce poste figurent des produits provenant d'entreprises liées pour un montant de EUR 34.430,41.

4E. Effectifs

A la fin de l'exercice 2009, la Société a occupé 36 personnes, dont 7 à temps partiel.

L'effectif se répartit de la façon suivante:

Dirigeants: 6 Salariés: 30



Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit: (en millions d'EUR)

Rémunérations : 2,20

Charges sociales : 0,38

dont pensions : 0,14

4F. Rémunérations accordées aux membres du Conseil d'administration et aux dirigeants

a) Conseil d'administration: EUR 166.750,00 (7 personnes)

b) Dirigeants : EUR 699.994,56 (7 personnes en moyenne, dont 4 à temps partiel)



4G. Charges d'honoraires du cabinet d'audit

Le montant des honoraires du Réviseur d'Entreprises pour l'année se clôturant au 31 décembre 2009 s'élève à EUR 60.651,00 en relation avec le contrôle légal des comptes annuels, l'établissement du Rapport Distinct et les reporting dans le cadre de la préparation des comptes consolidés de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.

Note 5. Engagements hors bilan

En relation avec les contrats d'acquisitions d'actions dans des sociétés d'investissement, la Société est engagée irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à demande mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2009, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous 'Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement'.

A la même date, la Société est engagée pour un montant de EUR 4,2 millions en relation avec ces contrats d'acquisitions.



Photos: Vince MARTINELLI
Agence BLITZ (couverture)

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
Société Anonyme d'Assurances

Siège social:
L-1118 LUXEMBOURG
10, rue Aldringen

Téléphone: 4761-1
Téléfax: 4761-420
email: groupeLL@lalux.lu
www.lalux.lu

R.C.S. Luxembourg: B31 036

